



Exportations et commercialisation
Pour les entreprises québécoises

48e Nord Mines, vous invite à participer à cet événement clé en tant que visiteur ou exposant au pavillon du Canada.

Réservez dès aujourd'hui...

Pour réserver votre place, retournez dès aujourd'hui la présente fiche d'inscription.

Pour toutes informations complémentaires, SVP, contactez

Éric Boucher
eric.boucher@48inter.com
T : 819-762-4923 #253
C : 819-651-1526

www.48inter.com

Joignez le Pavillon du
Canada au salon



Santiago, Chili

23 au 27 avril 2018

En collaboration avec

MSTACANADA™
MINING SUPPLIERS TRADE ASSOCIATION

Programme de remboursement de dépenses des participants

MSTA CANADA offrira son programme de remboursement de dépenses des participants à ce salon. Voir les détails à la page 8.

Hébergement

MSTA CANADA dispose d'un bloc de 35 chambres au Ritz Carlton à un tarif préférentiel de 235\$ USD par nuit. Petit-déjeuner et WiFi inclus. Inscrivez-vous et obtenez votre lien pour réserver avant le 22 janvier.

Formulaire de demande & contact - Expomin 2018

Les demandes d'espace d'exposition (sous réserve de disponibilité) seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi, en fonction de la date et de l'heure auxquelles le formulaire de demande d'exposant dûment rempli et le paiement intégral seront reçus. Cette demande n'est pas contraignante jusqu'à ce que MSTA CANADA reçoive le paiement intégral pour la sélection de l'espace. Les numéros de kiosque seront confirmés par courriel une fois que le Pavillon du Canada aura été finalisé. Voir les modalités et conditions détaillées à la page 4.

MSTA CANADA ne peut pas garantir que des sélections d'exposition spécifiques seront disponibles et se réserve le droit d'attribuer ce qui est considéré comme le meilleur espace d'exposition disponible.

Autorisation

Nous comprenons que la confirmation de notre espace sera fournie une fois que la demande et le paiement de l'exposant seront reçus par MSTA CANADA. Cette autorisation signée constitue une reconnaissance et acceptation des Termes et Conditions à la page 4.

Personne autorisant cette application

Nom _____

Titre _____

Courriel _____

Téléphone _____

Signature _____

Date _____

Contact administratif pour la facturation

Compagnie _____

Contact _____

Courriel _____

Adresse _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____

Code Postal _____

Personne-ressource pour l'exposition

Personne pour recevoir toute l'exposition correspondance. Veuillez indiquer une seule personne à contacter pour l'exposition.

Nom _____

Titre _____

Forfait et sélection des kiosques

A. Kiosque Classique de 10,5 m2 \$ _____

10 985 \$ CAN
(3 m de large par 3,5 m de profond)

B. Forfait Demi-Kiosque de 5,25 m2 \$ _____

6 528 \$ CAN
(1,5 m de large par 3.5 m de profond)

C. Coin Premium \$ _____

Ajouter 25%

D. Média booth \$ _____

800 \$ CAN

E. Visiteur \$ _____

1 250 \$ CAN

F. Média booth et visiteur \$ _____

1 750 \$ CAN

G. Non Membre de MSTA \$ _____

Ajouter 25%

Total \$ _____

Cette proposition est valide pour 30 jours à compter de la date de l'offre

Nom de l'entreprise qui apparaîtra sur le fascia (forfait A et B)

MSTA CANADA désigne Air Canada comme compagnie aérienne canadienne officielle pour l'événement.

Air Canada offre des rabais spéciaux aux délégués qui se rendent à Expomin 2018.

Tous les délégués recevront un **code promotionnel**.

En soumettant ce formulaire, 48e NORD INTERNATIONAL sont expressément autorisés à communiquer avec mon organisation par courrier électronique.

A. Forfait Kiosque Classique de 10,5 m²

Comprend une construction à parois rigides, une façade avec le nom de l'entreprise en lettres standard, une zone de rangement sur le mur arrière, l'éclairage, l'électricité et le tapis rouge. Impression et montage de graphiques de fond. Accès au Programme de remise des délégués internationaux (détails à la page 8), au programme B2B, aux événements de réseautage et au Café du Canada. Reportez-vous à rendre à la page 6.

B. Forfait Demi-Kiosque de 5,25 m² (partagé)

Comprend une construction à parois rigides, un bandeau avec le nom de l'entreprise en lettres standard, une zone de rangement sur le mur arrière, l'éclairage, l'électricité et le tapis rouge. Impression et montage de graphiques de fond. Accès au Programme de remise des délégués internationaux (détails à la page 8), au programme B2B, aux événements de réseautage et au Café du Canada. Reportez-vous à rendre à la page 6.

Les programmes suivants permettent aux entreprises de participer à des foires commerciales internationales sans exposer tout en bénéficiant de tous les avantages d'un participant à un salon commercial au Pavillon du Canada.

D. Forfait Média Booth

- Un poster en couleur de 30" par 15" sera affiché dans le Média Booth. Voir l'image du kiosque en page 6. Votre matériel promotionnel imprimé sera présenté aux visiteurs;
- Clé USB avec jusqu'à 50 MB de matériel promotionnel incluant des Power Point et des vidéos;
- Le profil de votre l'entreprise ainsi que vos coordonnées pour vous contacter sont charger dans les clés USB;
- Liste complète des contacts des visiteurs ainsi que les produits et services auxquelles ils sont intéressés vous sera envoyé après le salon pour vous permettre de faire le suivi.
- Accès au Programme de remise des délégués internationaux (détails à la page 8), au programme B2B, aux événements de réseautage et au Café du Canada. Reportez-vous à rendre à la page 6.

F. Forfait Visiteur

- Badge gratuit pour la période complète du salon.
- Une invitation au briefing pays avant le salon.
- Utilisation du kiosque de MSTA CANADA comme point de rendez-vous.
- Utilisation de la zone du Pavillon du Canada pour vos réunions avec les clients, vous pouvez réserver une table au kiosque de MSTA CANADA.
- Accès au Programme de remise des délégués internationaux (détails à la page 8), au programme B2B, aux événements de réseautage et au Café du Canada. Reportez-vous à rendre à la page 6.

G. Forfait Média Booth et Visiteur

Combine toutes les caractéristiques des forfaits Média Booth et Visiteur

Programmation 2018

Mining Indaba

Cape Town, Afrique du Sud - 5 au 8 Février 2018

PDAC

Totonto, Canada - 4 au 7 mars 2018

SME

Minneapolis, États-Unis - 17 au 19 avril 2018

VII Exposicion Internacional San Juan

San Juan, Argentine - 18 au 20 avril 2018

Expomin

Santiago, Chile - 23 au 27 avril 2018

ICM Vancouver

Vancouver, Canada - 6 au 9 mai 2018

ExpoMina

Lima, Pérou - 12 au 15 septembre 2018

Seminario Internacional de Minería

Hermosillo, Mexique - Octobre 2018

SAMAO

Ougadougou, Burkina Faso, Octobre 2018

MSTA Canada's Procurement Forum

Toronto, Canada - Novembre 2018

Termes & conditions

Les conditions suivantes, ainsi que toutes les règles et réglementations établies par l'Organisateur d'expositions Convention International de **EXPOMIN 2018**, font partie de la convention relative à l'accord conclu par la signature du présent formulaire d'inscription comme s'il était intégralement incorporé, et chaque participant désigné ci-après par « exposant », est lié par chacun d'eux.

MSTA, ci-après dénommée « Direction », s'engage, à réaliser le projet décrit dans la documentation et de tenir le Pavillon du Canada, à la condition qu'un certain nombre de kiosque soient pris par des entreprises.

1. Assignement des emplacements : La Direction et les Organisateur ont la seule autorité pour attribuer, réattribuer et allouer l'espace d'exposition. La direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser des demandes pour quelque raison et seul la direction peut confirmer. Aucune affectation ne sera officielle jusqu'à la réception de la demande remplie et le paiement approprié reçus et acceptés par la Direction. La localisation et la disposition du Pavillon du Canada peuvent être modifiés à la seule discrétion de la Direction et les Organisateur. Les numéros d'espace dans le plan du pavillon sont pour référence uniquement. Les numéros officiels des kiosques seront attribués à chaque exposant à une date ultérieure.

2. Stands à deux étages : La construction de kiosque à deux étages peut être permises dans les couloirs soumis à certaines restrictions de hauteur; qui sont sous réserve de l'approbation de l'Organisateur. La construction de kiosque à deux étages doit être effectuée conformément aux règlements de construction. Le niveau supérieur du kiosque peut être soumis à un supplément.

3. Assurance de l'exposant : Les exposants doivent obtenir une assurance pour tous les risques et veiller à ce que la Direction, l'Organisateur soient nommés l'assuré dans la police d'assurance couvrant la participation de l'exposant dans le Salon. La protection minimale d'assurance dont les exposants sont tenus d'obtenir ou de fournir à l'égard de leur participation dans le Salon est le plus élevé de: a) l'assurance de tiers de l'Exposant, ou b) un montant non moins d'un million de dollars canadiens (1 000 000 \$) pour un accident ou occurrence.

L'exposant accepte de fournir sa propre assurance de biens et d'effectuer les paiements pour l'espace d'exposition et les dépenses additionnelles comme prévu et ne pas réaffecter, accorder ou autoriser l'utilisation de l'espace de l'exposant sans consentement écrit de la Direction. L'exposant accepte de conserver un kiosque pleinement monté ainsi qu'à ce que le personnel soit présent durant les heures d'ouverture tout au long du salon. La direction peut prendre des dispositions pour meubler et affecter du personnel au kiosque aux frais de l'exposant si celui-ci est laissé vacant par l'exposant. L'exposant accepte également de prendre la responsabilité de tous les frais d'expédition, de livraison et de manutention de tous ses matériaux, et l'enlèvement dudit matériau de l'exposition à la fin de l'évènement. La Direction a le droit de disposer de tout matériel laissé sur place par l'exposant après la fermeture du salon aux frais de l'exposant.

4. Partage du stand : L'exposant s'engage à ne pas partager ou sous-louer les espace ou stands sans le consentement écrit de la Direction. Dans les cas où l'exposant a des co-exposants au sein de son kiosque, l'exposant sera responsable de tous les paiements.

5. Responsabilités : Les exposants, leurs entrepreneurs et leur personnel respectif participent au salon à leurs risques et périls. L'exposant s'engage à indemniser et tenir à l'abri la Direction, les Organisateur, le centre des congrès et la ville où se tient cette exposition, ainsi que leurs représentants, agents et employés, contre toutes réclamations, pertes, poursuites, dommages, jugements, frais et charges de toute nature résultant de son occupation de l'espace contracté aux présentes en raison de blessures corporelles, de décès, dommages à la propriété ou toute autre cause subie par des personnes ou des tiers. La Direction n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des écrans ou des biens appartenant aux

exposants, qu'ils résultent du feu, des tempêtes, des actes de Dieu, de l'air conditionné, d'orage, de pillage, de disparition mystérieuse, de menaces à la bombe ou autres causes. Tous ces articles sont exposés aux risques et périls de l'exposant. L'exposant convient que la Direction ne sera pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions dans les listes de l'exposition, sur le répertoire officiel et dans tout matériel promotionnel. L'exposant accepte d'indemniser la Direction et de la tenir inoffensive pour toute réclamation et pour tous dommages, coûts et dépenses, y compris, sans limitation, les honoraires d'avocats et le montant payés en réclamation, engagés en relation avec de telles réclamations résultant des actes ou de la négligence de l'exposant, de ses agents ou de ses employés.

6. Annulation ou réduction d'espace : À cause de l'engagement de la Direction envers l'Organisateur, en signant le présent formulaire l'exposant s'engage au paiement de 100% de la facture à la Direction indépendamment de la notification de la part de l'exposant à annuler sa participation. Si une notification écrite est reçue par la Direction, les lignes directrices suivantes s'appliqueront:

(A) Toute notification écrite de l'intention d'annuler reçu par la Direction entraînera un crédit à votre compte pour 80% du prix du contrat Mais seulement si l'espace du kiosque peut être revendu. La Direction s'efforcera de revendre le kiosque de l'exposant.

(B) Les frais d'annulation sont considérées comme des dommages-intérêts en prévision des dommages que la Direction subira suite à l'annulation de l'exposant. L'exposant reconnaît que les dommages-intérêts pour rupture de contrat sont difficiles à constater au moment de la formation de ce contrat et, en outre, l'exposant reconnaît également que son retrait ou réduction de son espace réservé à un moment où d'autres entités seraient intéressées à l'occuper cause des dommages à la Direction. Dans de telles situations, les dommages seront significatifs, mais pas précisément calculables. Cette disposition liquidés et convenus n'est pas une pénalité et, par conséquent, la provision pour dommages-intérêts est valable. Toute annulation postérieure à la réception par la direction de ce contrat signé entraînera des frais d'annulation. Lors de la signature du présent contrat si l'exposant ne remplit pas ses obligations de paiement du montant intégral du contrat, l'exposant s'engage à payer 20% du prix du contrat pour dommages à la direction.

7. Annulation du salon : En cas d'annulation du salon ou de toute partie pour quelque raison que ce soit, la Direction ne peut être tenue responsable pour quelle que soit la dépense, la perte ou la responsabilité engagée par les exposants. La Direction est tenue de conserver toutes les sommes payées par les exposants ou partie, que la Direction, dans son discrédit absolu, considère nécessaires pour couvrir les frais de gestion engagés avec le salon. Le montant (le cas échéant) des sommes qui ne sont pas retenues pour couvrir les frais de gestion de la Direction seront remboursés aux exposants.

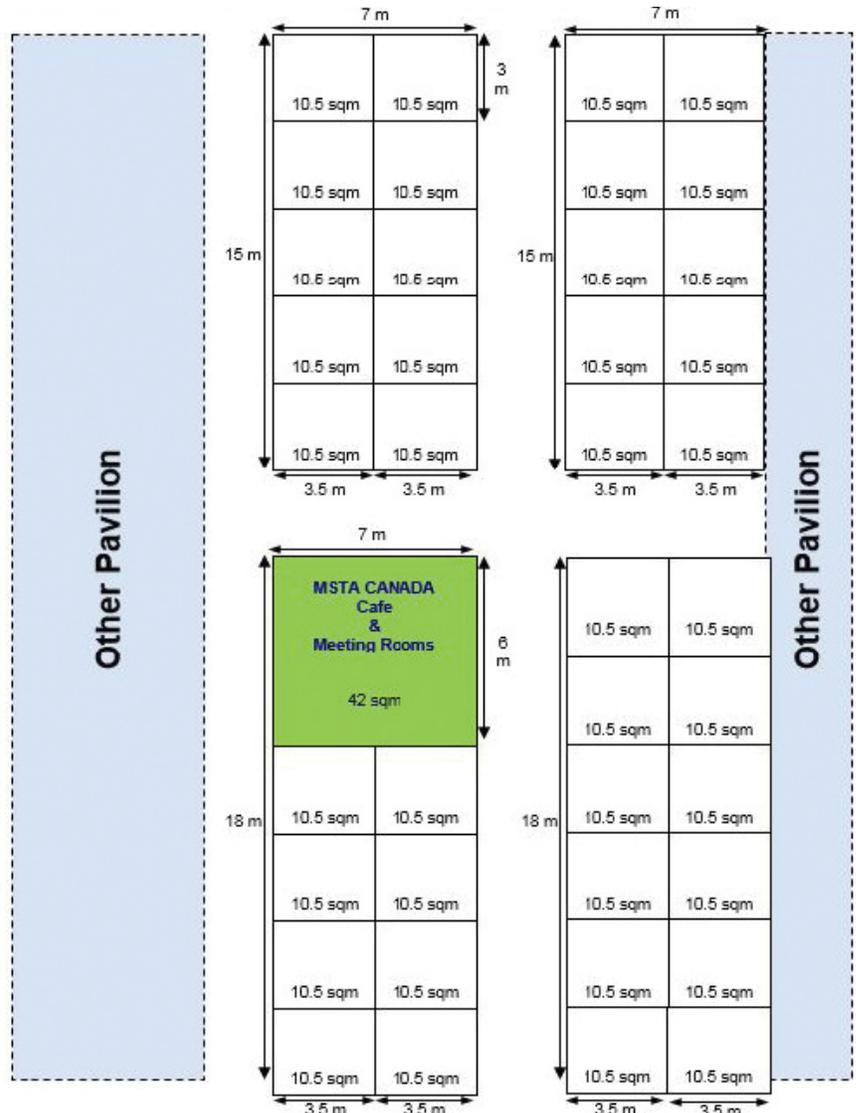
8. Force majeure : En cas de feu, de guerre, de mauvais temps, de calamité publique, de force majeure ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Direction, tout ce qui est indispensable à la mise en place du Pavillon du Canada, peut décider à tout moment d'annuler toutes les demandes d'espace d'exposition déjà rempli tout en notifiant les exposant par écrit. Quels que soit la raison de cette annulation, les exposants ne seront pas compensés ou indemnisés. Les fonds restant suite au paiement des coûts seront répartis entre les exposants proportionnellement aux montants payés par eux. Il est expressément convenu que les exposants n'auront aucun droit de préférence des réclamations contre la Direction pour quelque motif que ce soit ou pour quelque raison que ce soit.

9. Propriété intellectuelle : L'exposant affirme que, à sa connaissance, il a l'autorité légale pour l'utilisation de toute propriété intellectuelle associée avec tout produit ou matériel promotionnel qu'il affichera et utilisera dans son kiosque durant l'exposition et qu'elle n'enfreint pas sciemment les droits de propriété intellectuelle d'une autre partie.

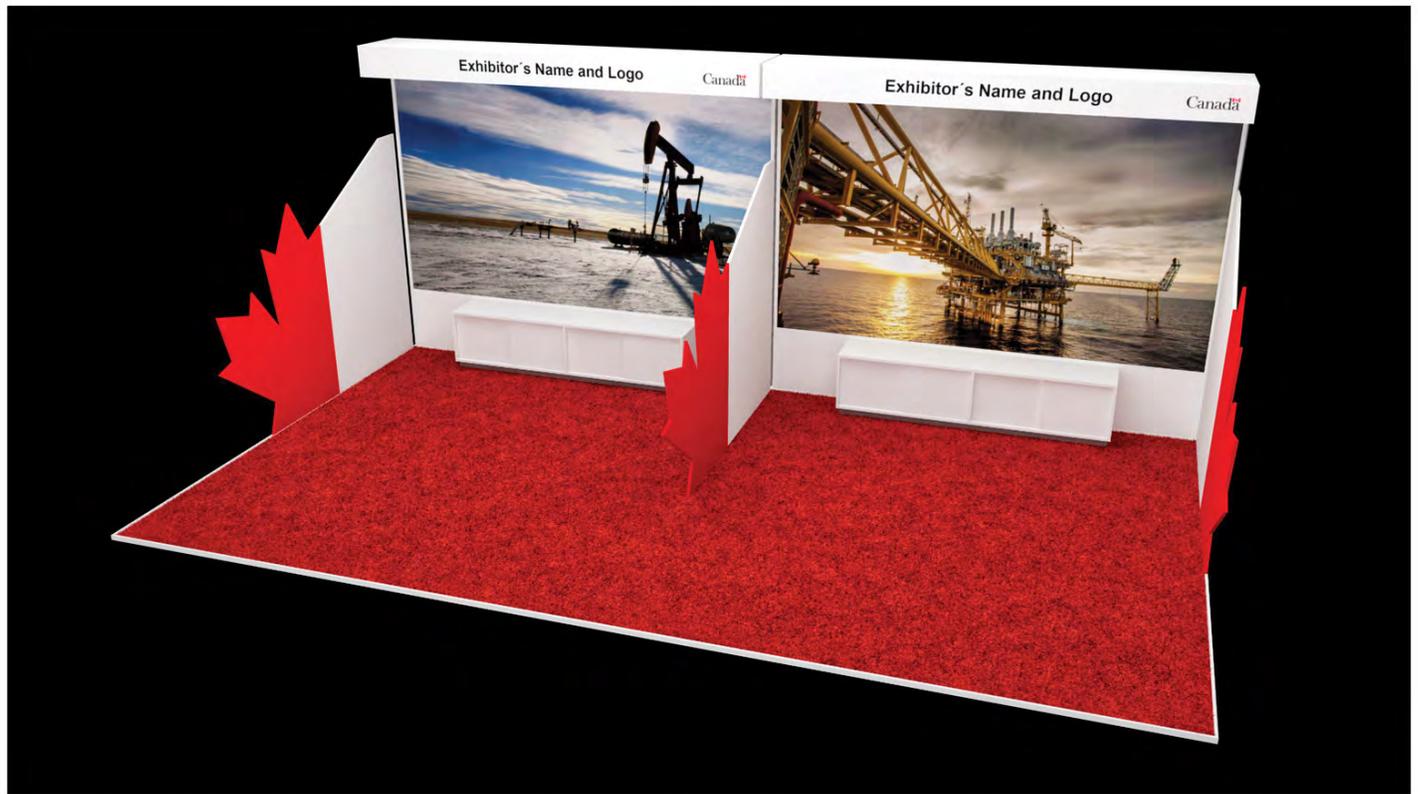
Le pavillon du canada est situé dans le hall 2



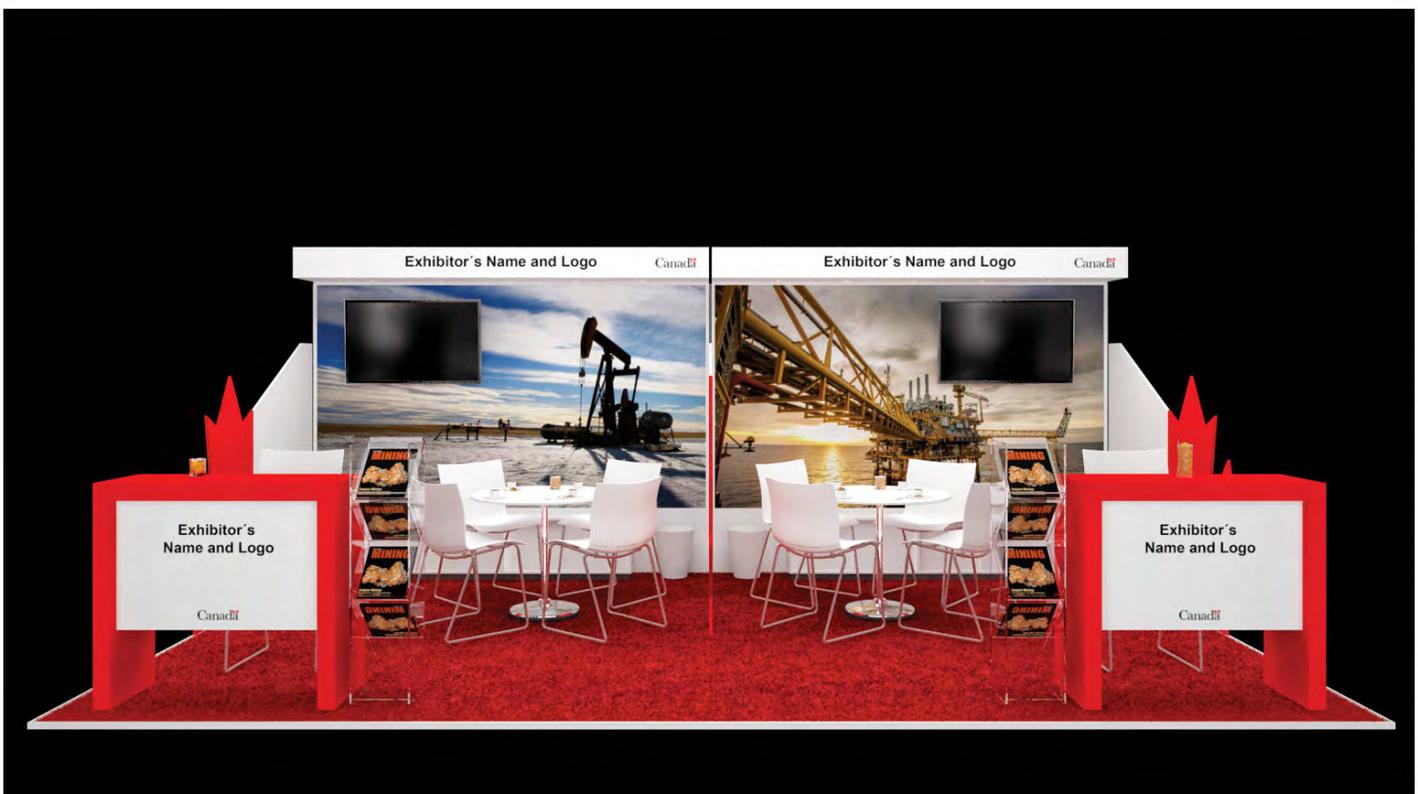
MSTA Canada café & Salles de rencontre



Design du kiosque



Articles supplémentaires disponibles



Formulaire de meuble supplémentaire - EXPOMIN 2018



Comptoir verrouillable blanc avec votre logo

0.90m haut x 1.00m large x 0.40m Profond

CAN\$ 160

Qté _____ CAN\$ _____



Tabouret

CAN\$ 55

Qté _____ CAN\$ _____



Table de bar avec dessus en verre

60cm diametre - 100cm hauteur

CAN\$ 160

Qté _____ CAN\$ _____



Chaise (1)

CAN\$ 55

Qté _____ CAN\$ _____



Téléviseur Plasma 42"

Avec port USB. Installé sur le mur du fond

CAN\$ 1 155

Qté _____ CAN\$ _____



Support mural pour télévisuer

Si vous utilisez votre propre téléviseur, le support de fixation est obligatoire

CAN\$ 95

Qté _____ CAN\$ _____



Porte-brochure

CAN\$ 70

Qté _____ CAN\$ _____

Total

CAN\$ _____

Toutes les images sont à titre illustratif.
La disponibilité sera confirmée lors de la réception de la commande.
Les commandes doivent être passées avant le 1er février



ACCORD DE DÉLÉGUÉ INTERNATIONAL

Une aide financière peut être obtenue pour une partie de vos frais de déplacement, d'hébergement et de repas dans le cadre du programme de financement fédéral fourni à MSTA CANADA - anciennement CAMESE - à:

Expomin 2018, Santiago, Chile

En signant cet accord;

Nous, MSTA CANADA, rembourserons à un délégué par compagnie les montants correspondants aux dépenses admissibles, moins les frais d'administration de 10%, indiqués dans le programme des délégués internationaux. Plus précisément, nous rembourserons:

- Transport aérien - 50% du tarif aérien en classe économique pour un aller-retour direct de n'importe quel endroit au Canada à Santiago, au Chili.
- Hôtel et repas - 50% jusqu'à un maximum de 400 \$ CAD
- Taxis, autobus, trains - 50% du transport vers et depuis les aéroports et les voyages d'affaires à Santiago, Chili
- Tous les achats doivent être effectués après le 1er février 2018.

Je _____, fournirai des copies de toutes les dépenses admissibles à MSTA CANADA dans les 30 jours après avoir assisté à l'événement.

Après examen et approbation des dépenses admissibles, MSTA CANADA fournira le remboursement par chèque en dollars canadiens du montant total approuvé.

Signature

Ryan McEachern
Managing Director
MSTA CANADA
16 Octobre, 2017

Signature

Nom du contact
Titre
Compagnie
4 Avril, 2018